

## Quel est votre rôle dans la TOD ?

Expliquer au patient en quoi consiste la TOD et son but

Superviser l'observance et l'horaire de prise

- Relance téléphonique
- Suggestion d'alternatives si le patient ne peut pas se présenter
- Émettre une opinion en inobservance
- Utilisation d'un pilulier au besoin

Avant la mise en place de la TOD, plus de 30 % des patients ne suivaient pas leur plan de traitement

Vérifier et gérer les effets indésirables

Identifier et gérer les interactions médicamenteuses

Communiquer toute information pertinente aux partenaires concernés en émettant des opinions pharmaceutiques

Soutenir le patient tout au long du traitement

Référer à d'autres professionnels de la santé si nécessaire



La TOD s'intègre bien dans les activités de la pharmacie communautaire, qui est le milieu idéal pour son application.

La prise en charge des patients tuberculeux par l'observation directe de leur thérapie est une bonne opportunité à saisir pour les pharmaciens. Les actes reliés à la TOD sont rémunérés.

En tant que pharmaciens et pharmaciennes, vous pourrez ainsi participer à l'amélioration de la qualité du traitement de vos patients et au contrôle global de la tuberculose.

## Pour information

**Direction de santé publique  
Agence de la santé et de services sociaux de Montréal**  
1301, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec), H2L 1M3  
Téléphone : (514) 528-2400

Document réalisé par des étudiants de la faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, sous la supervision de Lydia Gosselin, infirmière clinicienne

Mai 2010

## La tuberculose Thérapie sous observation directe

## Le rôle du pharmacien



## Saviez-vous que ?

- La tuberculose pulmonaire est très contagieuse.
- Chaque année, 2 millions de personnes vont mourir de la tuberculose dans le monde.
- En 2008, il y a eu 139 cas de tuberculose active à Montréal.
- La tuberculose est le tueur no.1 chez les personnes atteintes par le VIH.

## En quoi consiste le traitement ?

Selon l'article 83 de la Loi sur la santé publique, la tuberculose est une maladie à traitement obligatoire au Québec. Le traitement standard consiste en :

Rifampine Isoniazide Ethambutol Pyrazinamide	}	Durée : 6 mois
---	---	----------------

### Obstacles à l'observance au traitement :

- Nombreux effets indésirables : hépatotoxicité, réactions allergiques, problèmes digestifs
- Interaction de l'isoniazide avec certains aliments (fromages vieillis, poissons marins, etc.)
- Interaction importante avec l'alcool.

## Qu'est-ce que la TOD ?

### TOD = Thérapie sous Observation Directe

Un professionnel de la santé s'assure que le patient prend ses médicaments tout en vérifiant la présence d'effets indésirables.

La TOD peut être appliquée à tous les patients diagnostiqués avec une tuberculose active.

## Qu'implique la TOD ?

La TOD permet un traitement optimal de la tuberculose en améliorant l'observance, en évitant la propagation de la maladie ainsi qu'en diminuant le risque de développer une résistance aux médicaments.

Cette thérapie permet aussi d'accompagner le patient tout au long de son traitement.

Le traitement étant de longue durée, la présence d'un professionnel pour motiver le patient est primordiale.

**Les patients sous TOD en pharmacie ne sont plus contagieux!**

## Pourquoi les pharmaciens ?

Pendant la période contagieuse, le patient est pris en charge par une infirmière qui se déplace à son domicile. Par la suite, la TOD peut être effectuée en pharmacie communautaire, ce qui comporte plusieurs avantages :

- Accessibilité pour le patient par sa proximité.
- Heures d'ouverture étendues.
- Création d'un lien de confiance avec le pharmacien et son équipe.
- Détection et gestion des effets indésirables et des interactions.
- Évaluation continue de l'observance au traitement.
- Plus grande flexibilité pour le patient puisqu'il peut choisir sa pharmacie et le moment qui lui convient.
- Possibilité d'une rencontre avec le pharmacien sans rendez-vous

**Le régime thérapeutique est adapté au patient. Ainsi, plusieurs régimes de TOD sont possibles. Le pharmacien peut avoir à superviser le patient :**

- 2 fois par semaine
- 3 fois par semaine
- 5 fois par semaine
- Tous les jours

